

# AMAP'achamama ABONNEMENT LÉGUMES PotsPotes Printemps 2025

Je soussigné(e) ....., Membre d'AMAP'achamama, souscris un abonnement pour un **PETIT** (2 personnes) ou **GRAND** (4 personnes) panier (entourer votre choix) pour la saison Printemps 2025 du mardi 4 mars 2025 au mardi 13 mai 2025 soit 11 semaines. Cet abonnement me donnera droit à des légumes respectant la charte des AMAP. La distribution a lieu chaque Mardi entre 18h15 et 19h15 Maison des Associations rue Brindejunc des Moulinais à Pleurtuit. Tout panier non récupéré sera repris par un des amapiens aidant à la distribution.

## Petit Panier

## Grand Panier

11 paniers à 11,50€ soit 1 chèques de 126,50€ (mars)  11 paniers à 16,70€ soit 1 chèques de 183,70€ (mars)

**JOKER** : Pas de joker en hiver

**JOKER** : Pas de joker en hiver

**Le paiement en 1 chèque est impératif, la saison étant courte. Les chèques sont libellés à l'ordre de Ferme des Pots'Potes, producteur partenaire.**

### Engagements de Mr TERRIEUX Brice, Producteur partenaire :

- Livrer chaque semaine des produits de qualité, frais, de saison, de sa ferme, cultivés sans herbicides ni pesticides, et disponibles à mesure qu'ils mûrissent, en quantité correspondante au partage, à parts égales de la récolte.
- Etre présent aux distributions, donner régulièrement des nouvelles sur l'avancée des cultures.
- Etre transparent sur le mode de fixation du prix et ses méthodes de travail.
- Informer le collectif des soucis rencontrés.
- Expliquer le travail de la ferme et prendre en compte les remarques et besoins de ses partenaires.
- Respecter la charte des AMAP

Fait à Pleurtuit, le 29 août 2024

Le Producteur

Mr TERRIEUX

### Engagements des adhérents

- Adhérer aux engagements et aux statuts de l'association AMAP'ACHAMAMA, et être à jour de ma cotisation.
- Assurer une permanence de distribution par saison.
- Je reconnais que les intempéries, les ravageurs et les maladies font partie intégrante de l'agriculture et peuvent nuire à la récolte. J'accepte d'assumer ces risques, sachant toutefois que je recevrai ma juste part de la récolte de la saison.
- Si je ne peux venir chercher ma part, j'en informe le responsable de distribution et conviens avec lui d'un arrangement, sachant qu'aucun remboursement ne sera effectué.

Signature du Consom'acteur

Le Président

Jean-Paul TOUDIC